AR Prefecture

017-200041523-20241118-DEC550_2024-AU Recu le 19/11/2024

Administration Service Antilles

•



Décision n° 5502024 SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer contrat de travail avec :

- Madame GÉRARD Marion en tant que masseuse le 18 novembre 2024, du 21 au 24 novembre 204 et du 28 novembre au 1er décembre 2024,
- Madame JEAN Maëva en tant qu'esthéticienne le 24 novembre 2024,

Fait à Jonzac, Le 18 NOV, 2024 Le Président Claude BELOT

Communay té des Communes de la Maute-Saintonge 7 rue Taillefer - CS 70002 17501 JONZAC Cedex



Communauté des Communes de la Haute-Saintonge